

Commission du Vieux Paris

Délégation Permanente du 16 juin 2009

Compte-rendu

Etaient présents : Mme Danièle Pourtaud, Mme Marie-Jeanne Dumont, Mme Karen Bowie, Mme Solenn Guevel, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Claude Mignot, M. Christian Prévost-Marcilhacy, Mme Leila Wolf.

Excusés : M. Jean-Pierre Babelon, M. Jean-François Cabestan, Mme Anne-Marie Châtelet

La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 17 mars 2009 sous la présidence de Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine.

ORDRE DU JOUR:

Sélection de dossiers reçus entre le 30 mars et le 4 mai 2009

- ✓ 21-23, avenue de l'Opéra, 29-31 rue des Pyramides, 22-28 rue d'Argenteuil (1^{er} arr.)
- ✓ 8-12, rue de la Tour des Dames (9^e arr.)
- ✓ 23-27, rue Saint-Lazare et 32-34, rue de Châteaudun (9^e arr.)
- ✓ 16, rue Brézin (14^e arr.)
- ✓ 99, rue des Entrepreneurs, 96, rue du Commerce (15^e arr.)
- ✓ 1, chemin de la Croix-Catelan (16^e arr.)
- ✓ 40-42, rue Jean de La Fontaine (16^e arr.) - fondation des orphelins d'Auteuil
- ✓ 25-27, rue des Orteaux (20^e arr.)

Suivi de dossier

- ✓ 38, boulevard des Italiens, 2-4-6, rue de la Chaussée d'Antin (9^e arr.)

**21-23, avenue de l'Opéra, 29-31, rue des Pyramides et
22-28, rue d'Argenteuil, (1^{er} arr.)
Ancien magasin « Au Gagne Petit »**

Pétitionnaire : M. SANCHEZ INCERA Bernardo
MONOPRIX EXPLOITATION
en date du 22-03-1983.
PC 075 101 09 V 0011
Permis déposé le 30/03/2009
Fin du délai d'instruction : 30/09/2009

« Modification de la devanture d'un local commercial
et démolition de la marquise. »

PROTECTIONS : Les façades et toitures sur rue du 23,
avenue de l'Opéra et 22, rue d'Argenteuil sont inscrites
à l'*Inventaire supplémentaire des Monuments
Historiques* (22 mars 1983).

PRESENTATION : Ensemble composé d'un immeuble
d'habitation d'époque haussmannienne, à l'angle de la rue
des Pyramides, et de l'ancien grand magasin Au Gagne-
Petit, édifié par l'architecte Auguste Tronquois en 1876-77.
Alors qu'il occupe une très vaste parcelle largement
ouverte sur la rue d'Argenteuil, le magasin ne disposait que
d'un très étroit débouché sur l'avenue de l'Opéra. D'où,
sans doute, la volonté de faire une façade aussi
monumentale que voyante, dont l'ordonnance tranche
autant avec la modicité affichée du magasin qu'avec le
rythme horizontal de l'avenue. A la période de l'anti-
haussmannisme virulent, vers 1900, cette façade fut
considérée comme la seule intéressante de l'avenue, et sa
marquise extraordinairement saillante admirée par de
grands architectes, comme Paul Sédille (auteur des grands
magasins du Printemps).

La marquise fut démolie, probablement dans les années 30,
et remplacée par un auvent plus neutre, reliant les surfaces
commerciales des deux immeubles.

La demande actuelle vise la modification de la devanture
du Monoprix qui réunit au rez-de-chaussée les deux
immeubles. On projette de redonner un traitement
différencié aux deux façades, en démolissant l'auvent
continu des années 1960 et en redessinant la partie basse
du Gagne-Petit. Cette difficile restitution exige une
attention particulière aux détails.

DISCUSSION : Dans la mesure où il est prévu la démolition
de l'auvent construit dans les années 1960 et qu'il n'est pas
prévu de restituer la marquise originelle, les membres de la
Délégation Permanente demandent qu'un soin tout
particulier soit apporté au traitement de l'endroit où elle
se situait. Ils émettent également le souhait que le projet
évite la réalisation d'éléments de maçonnerie qui
n'auraient rien à voir avec le bâtiment, en particulier dans
le traitement des piédroits.

Ils suggèrent au pétitionnaire de réaliser une recherche
historique pour une restauration la plus soignée possible de
la façade, dans l'esprit du bâtiment.

*Ci-contre : photo ancienne (Lansiaux 1916, archives CVP), et vue
actuelle.*



RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 16 juin 2009, sous la présidence de Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du patrimoine, a émis un vœu demandant la réalisation d'une étude historique permettant une restitution soignée de la façade du rez-de-chaussée de l'ancien grand magasin « Au Gagne-Petit » construit par Auguste Tronquois en 1876-77, notamment pour le dessin des piédroits et pour le traitement de l'emplacement de l'ancienne marquise.



Ci-dessous : élévations, existant et projet.



8-10-12, rue de la Tour des Dames (9e arr.) Réhabilitation d'un bâtiment de bureaux en logements

Pétitionnaire : M. BOUR Antoine - Paris-Habitat OPH
SHON à démolir : 1531 m²
SHON créée : 135 m²
ST : 1952 m²
PC 075 109 09 V 0001
Permis déposé le 12/01/2009
Fin du délai d'instruction : 19/09/2009

« Réhabilitation d'un bâtiment de 7 étages sur un niveau de sous-sol à usage de bureaux avec changement de destination des locaux existants en association au rez-de-chaussée et 1^{er} étage, et en habitation (84 logements créés). Déplacement et création de trémies d'escalier et d'ascenseur à tous les niveaux, ouverture d'une cour par la suppression d'une verrière, démolition partielle d'une façade en vue de l'agrandissement d'une courette, pose de panneaux solaires et création d'une isolation extérieure en façades sur cour et courette. »

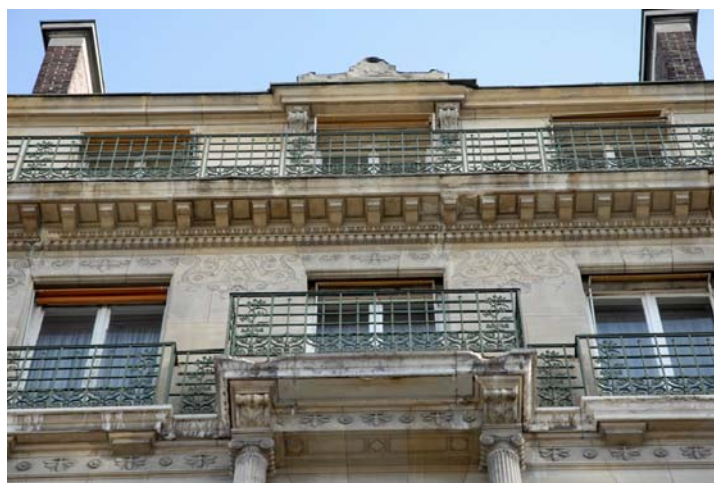
PROTECTION : aucune

PRESENTATION : Cet immeuble extrêmement soigné est l'œuvre de l'architecte Auguste Gagey, connu pour avoir construit une bonne quinzaine d'immeubles à Paris entre 1890 et 1920. Daté de 1899, l'immeuble de la rue de la Tour des Dames, présente un décor d'un classicisme assez inhabituel pour son époque (motifs gravés en creux, iconographie originale, serrurerie recherchée...). En dépit de sa transformation en bureaux, l'immeuble conserve l'essentiel de sa distribution et de ses volumes d'origine, la majeure partie de ses parquets, ainsi que de nombreuses fenêtres, portes et cheminées. Beaucoup d'éléments de décor en plâtre sont également encore en place.

L'intervention vise à transformer les bureaux en logements standards, avec un équipement à rez-de-chaussée. La partition des volumes semble avoir été faite sur les seuls critères de surface locative et d'accessibilité, sans égard pour la distribution existante ni pour les qualités du décor, jugé inadapté à l'usage projeté, et destiné à disparaître. Les garde-corps de serrurerie, qui participent à l'identité de la façade sur rue, seront rehaussés.

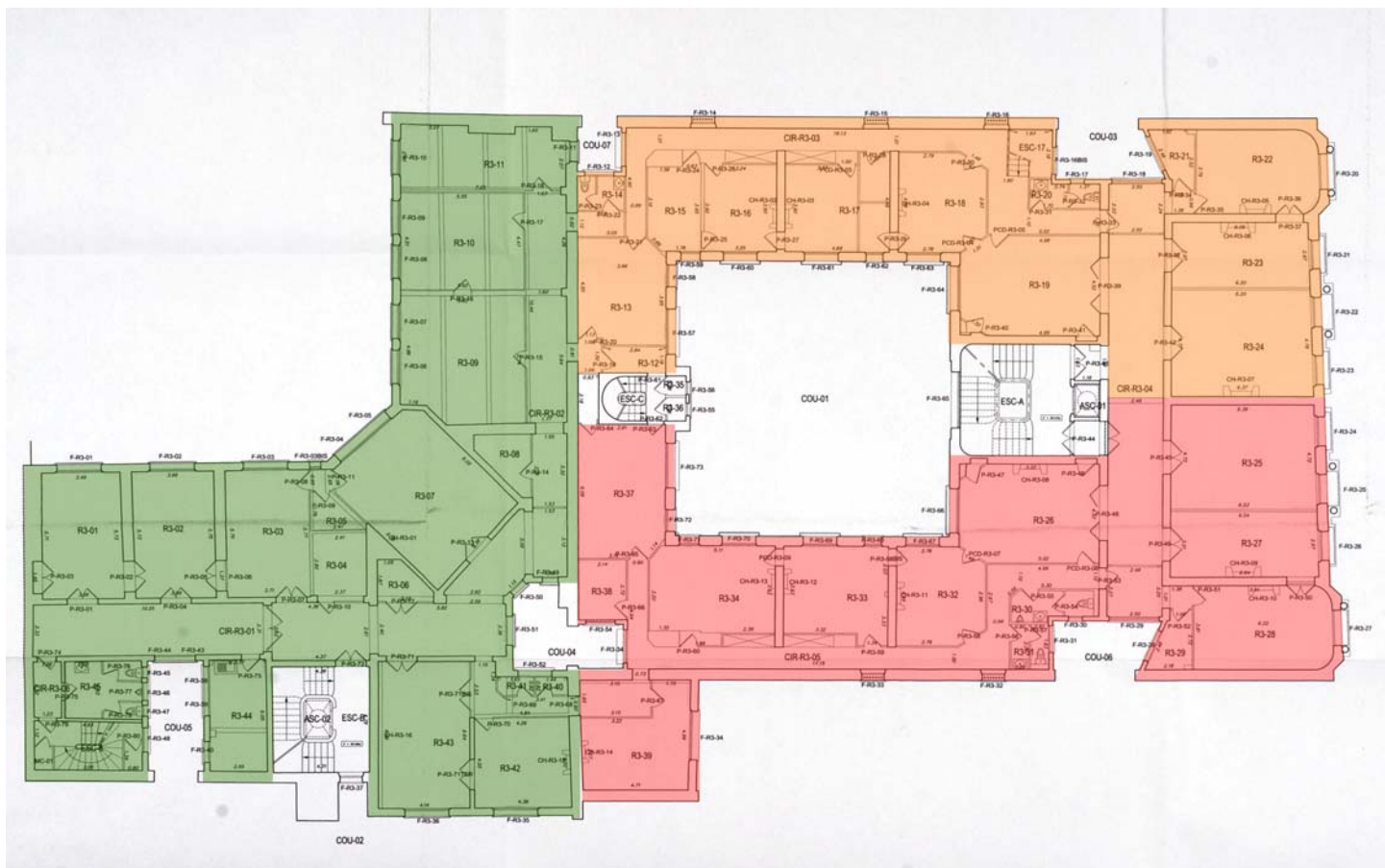
Ce projet semble bien peu prendre en compte les caractéristiques du bâtiment dans une opération importante, où le nombre de logements est, approximativement, quadruplé.

DISCUSSION : Les membres protestent contre la densification excessive proposée par le projet, qui ne respecte pas le bâtiment existant. Ils désapprouvent la disparition des distributions du bâtiment, qui avaient été relativement préservées jusqu'alors. Ils déplorent la disparition d'éléments de décors, en particulier les cheminées, supprimées pour gagner de la surface. Ils soulignent l'habitabilité médiocre des logements générée par cette densification excessive.

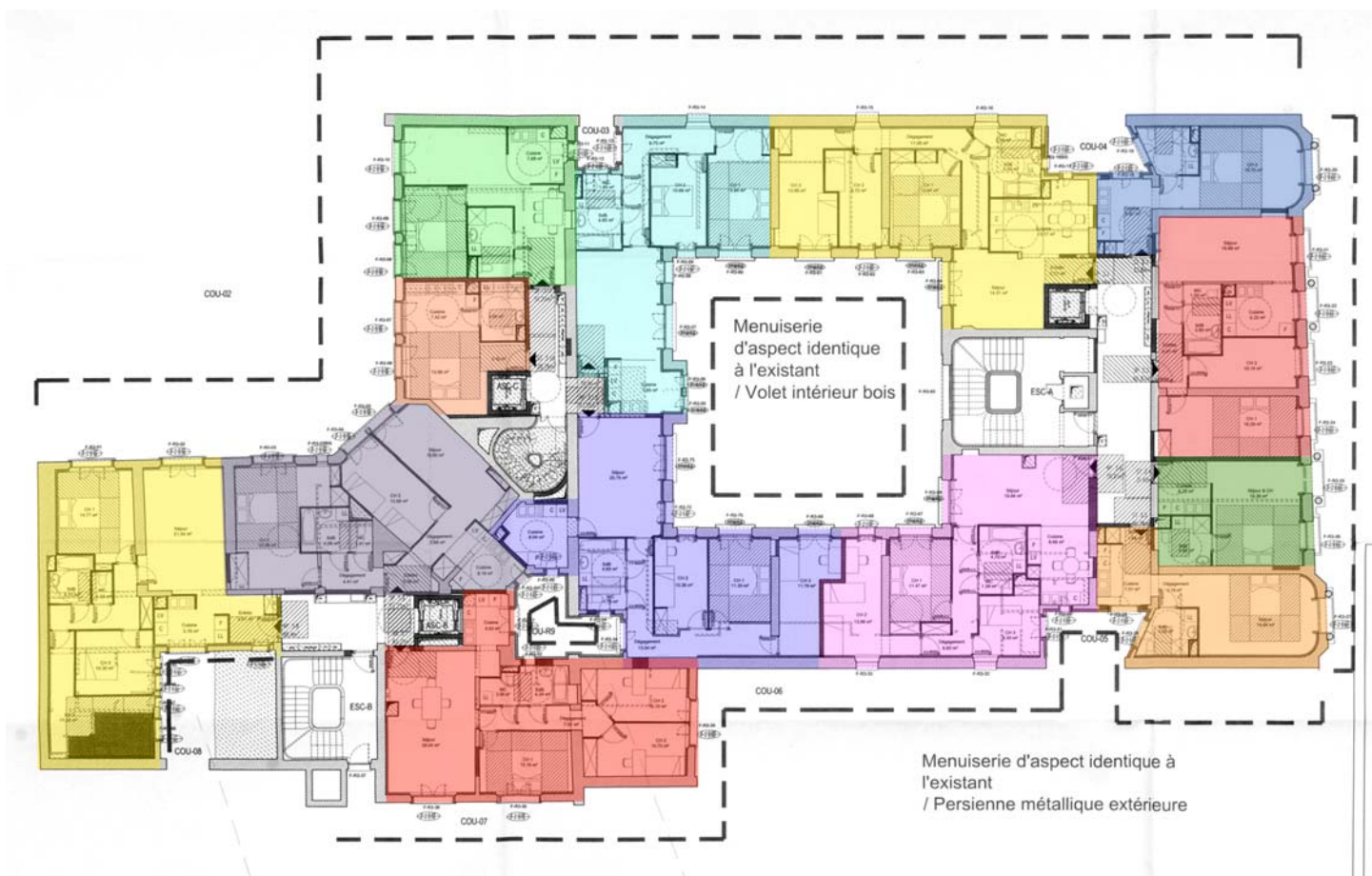


RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, a protesté contre la densification excessive proposée par le projet de réhabilitation de cet ancien immeuble d'habitation, dû à l'architecte Auguste Gagey, qui entraîne la disparition de toute la distribution d'origine et des éléments de décors subsistants, comme les cheminées.

La Délégation Permanente rappelle que la réutilisation d'immeubles anciens présentant une qualité patrimoniale, en vue d'y installer des logements sociaux, doit se faire en respectant et si possible en valorisant les caractéristiques de ces édifices, sans dénaturation du dispositif spatial ni appauvrissement des décors.



Répartition des logements : ci-dessus, plan d'étage courant actuel, composé de trois logements; ci-dessous, plan du projet : 13 logements sont prévus sur la même surface.



23-27, rue Saint-Lazare et 32-34, rue de Châteaudun (9e arr.) Aménagement d'une crèche au rez-de-chaussée d'un hôtel particulier

Pétitionnaire : M. SCHNEIDER Daniel
R.I.V.P.
SHON à démolir : 10 m²
PC 075 109 08 V 0001 01
Permis déposé le 05/03/2009
Fin du délai d'instruction 05/09/2009

« Travaux en vue du changement de destination de locaux de bureau du sous-sol au 1er étage en crèche (44 berceaux créés) avec réaménagement de la cour intérieure, modification partielle de la clôture sur rue et mise en place d'une protection au dessus de la cour de la crèche. »

PROTECTIONS :

Immeuble concerné par une Inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en date du 30/12/1977 :

- ❖ 32 rue Châteaudun - 29 rue Saint Lazare : façades et toitures sur rue
- ❖ 34 rue Châteaudun - 27 rue Saint Lazare : façades et toitures sur rue

HISTORIQUE : Sous l'apparence d'une cour ouverte ordonnancée, se cachent deux immeubles indépendants, dont la façade principale se trouvait à l'origine de l'autre côté, rue Saint-Lazare. Les deux immeubles ont été construits dans les années 1830, par le même architecte, A. Kauffmann, dans la veine décorative romantique exubérante de la Maison Dorée. L'un des deux bâtiments eut même les honneurs d'une publication. Tous deux cachaient dans la profondeur de leur parcelle des hôtels particuliers, qui se trouvèrent dévoilés et mis au premier plan par le percement de la rue de Châteaudun dans les années 1860. Les ailes latérales des deux hôtels furent démolies et reconstruites à l'alignement ; les jardins réunis en une cour commune fermée par une grille monumentale, œuvre de l'architecte Bailly.

Après la deuxième guerre mondiale, l'ensemble est acquis par le ministère de l'Éducation Nationale qui charge Louis Aublet de le transformer en bureaux. Les immeubles sont réunis par un système de couloirs continus et une construction à rez-de-chaussée vient combler les anciennes cours.

PRESENTATION : Ce projet fait suite à un premier permis pour le réaménagement des logements, et concerne uniquement la création d'une crèche collective de 44 berceaux dans les niveaux bas.

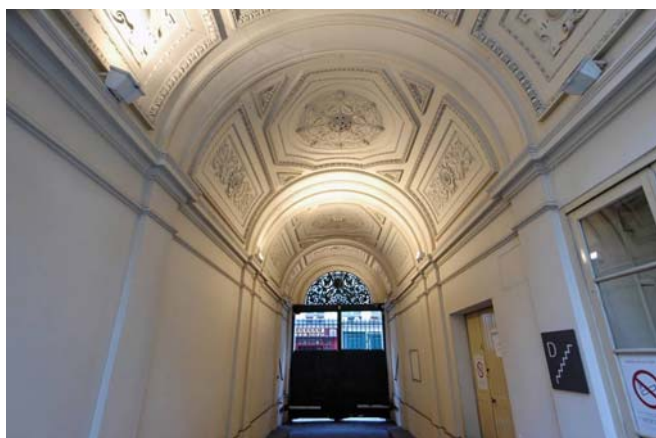
L'adjonction des années 46-48 sera démolie pour faire place à une cour plantée partiellement donnée à la crèche. La cour d'honneur et la cour intérieure seront remises en communication par l'ancien passage cocher. Dans ce projet très respectueux de l'existant, certains détails posent question : la fixation, sur une façade inscrite à l'Inventaire, d'un filet de protection destiné à mettre les enfants à l'abri (filet inox à maille losange, tendu sur une structure métallique), la mise en sécurité de l'escalier principal par un garde-corps de 1,80m de haut, l'installation d'un sas vitré dans un passage cocher monumental...



Photos de façade côté rue de Châteaudun en 1919, aujourd'hui, et photomontage du projet.

DISCUSSION : Les membres de la Délégation considèrent que des améliorations peuvent être apportées sur un certain nombre d'aspects. Le traitement d'un porche monumental et la création d'un sas vitré sont en particulier évoqués.

RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 16 juin 2009 sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du patrimoine, a recommandé une meilleure intégration du sas vitré projeté à l'entrée de la future crèche, de manière à mieux préserver le vestibule à colonnes de l'ancien hôtel particulier construit dans les années 1830, par l'architecte, A. Kauffmann.



16, rue Brézin (14e arr.) Création d'une terrasse

Pétitionnaire : M. RIGAULT Xavier
DP 075 114 09 V 0119
Permis déposé le 22/04/2009
Fin du délai d'instruction 22/07/2009

« Démolition partielle de la toiture côté cour en vue de la création d'un patio. »

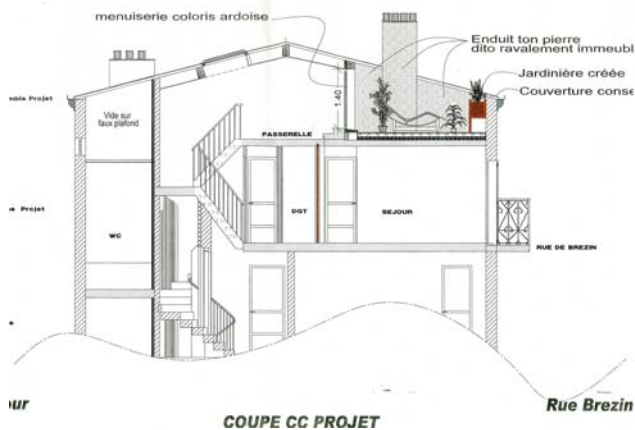
PROTECTION : aucune

PRESENTATION : Projet de création d'une petite terrasse dans le volume de la toiture, côté rue, d'un immeuble des années 1840-50.

Ce projet pose deux problèmes : la création de terrasses côté rue a conduit la Commission à réagir défavorablement sur des cas analogues.

Par ailleurs, le sous dimensionnement manifeste de cet aménagement (la terrasse n'est accessible qu'à des personnes de moins d'un mètre de haut) laisse craindre un ouvrage différent à l'exécution.

RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris a émis un vœu contre la réalisation d'une terrasse côté rue, qui risquerait de porter atteinte au paysage urbain et au profil caractéristique des toits de Paris.



Ci-dessous : deux photomontages montrant la création d'une terrasse dans le volume de la toiture.



99, rue des Entrepreneurs et 96, rue du Commerce (15e arr.) Surélévation et extension partielle d'une maison faubourienne

Pétitionnaire : M. LAC Michel
SCI FLAC
SHON créée : 47 m²
ST : 159 m²
PC 075 115 09 V 0027
Permis déposé le 02/04/2009
Fin du délai d'instruction : 10/2009

« Surélévation partielle d'un bâtiment de commerce et d'habitation de 2 étages après démolition des toitures, reconstruction des façades sur cour, modification des façades sur rue, remplacement des menuiseries extérieures, garde-corps, pose de volets et redistribution intérieure. »

PROTECTION : Bâtiment protégé au titre du PLU.

Motivation : La rue du Commerce est conçue pour devenir l'axe commercial principal du lotissement de Beaugrenelle (1824). Bordée d'immeubles souvent modestes, mais non dénués de recherche, la rue du Commerce forme avec ses abords, un témoignage particulièrement intéressant de l'histoire et du développement des faubourgs de Paris. Bâtiment de 1827 ayant conservé sa volumétrie d'origine qui contraste avec ses voisins et marque l'entrée de la rue et la place Etienne Pernet.

PRESENTATION : Le petit immeuble actuel se compose du bâtiment d'angle (élevé d'un étage plus comble) près duquel est venu s'ajouter un volume plus bas couvert en appentis, ainsi que d'autres adjonctions sur cour en matériaux légers. Il compte parmi les maisons les mieux conservées de la place qui entoure l'église de Saint-Jean Baptiste de Grenelle.

L'intervention se propose de remplacer les ajouts par une extension unique, annoncée comme le prolongement du bâtiment d'angle, dont elle reprend exactement l'expression. Serait ainsi gommé le rythme parcellaire de cette ancienne place de village et sa traduction en volumes différenciés que le PLU entend précisément protéger.

Ci-dessous : photo de l'existant et photomontage du projet proposé.



RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris a émis un vœu en faveur de la conservation de l'intégralité de la toiture du bâtiment d'angle, protégé au titre du PLU de Paris, témoin du lotissement Violet construit dans les années 1820-30.



ETAT EXISTANT



ETAT PROJETE

1, chemin de la Croix-Catelan (16^e arr.)

Réaménagement du club-house du Racing-Club de France

Pétitionnaire : M. PEYRE Franck
SASP LAGARDERE PARIS RACING RESSOURCES
SHON à démolir : 76 m²
SHON créée : 43 m² ST : 66500 m²
PC 075 116 09 V 0018
Permis déposé le 05/03/2009
Fin du délai d'instruction : 05/03/2010

« Réhabilitation d'un club sportif de 2 étages sur un niveau de sous-sol avec modification des façades et des liaisons verticales, ravalement des façades sur cour, création et modification des ouvertures en toiture, mise aux normes de sécurité et d'accessibilité et démolition partielle de planchers à tous les niveaux. »

PROTECTION : Périmètre de site classé. Espace boisé classé.

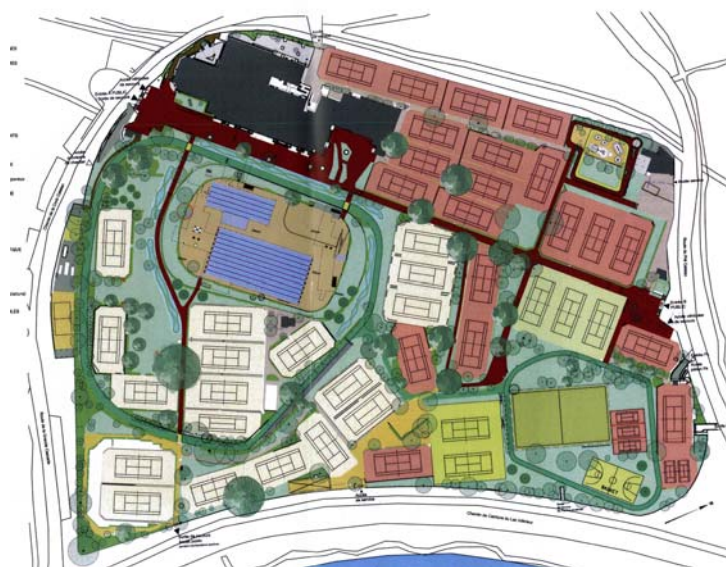
PRÉSENTATION : Les installations sportives de la Croix-Catelan se composent d'installations de plein air : 48 courts de tennis, deux bassins de natation extérieurs, terrains de basket et de volley-ball, le tout complété par un bâtiment édifié en 1929 qui abrite un restaurant, un café et des vestiaires.

Les travaux annoncés visent d'une part à moderniser les installations techniques de ce bâtiment (traitement d'air...), les conditions d'accessibilité et de sécurité incendie, et d'autre part à améliorer l'accueil par la réfection du restaurant, des vestiaires et des espaces extérieurs notamment.

Une partie des armoires vestiaires fixes - quelques dizaines sur les 8000 du total -, a fait l'objet d'un travail spécifique de menuiserie sur mesure. Ces armoires seront déplacées mais conserveront leur fonction. Les autres armoires plus récentes et d'un dessin plus banal seront remplacées par un modèle mis au point pour l'occasion.

Le traitement des sols et des plantations, dans le sens du développement durable, a fait l'objet d'un permis d'aménager présenté en commission le 6 mars 2009.

Ce dossier ne suscite aucune réaction particulière de la part de la Délégation Permanente.



40-42, rue de La Fontaine (16^e arr.) Restructuration du site de la fondation des orphelins d'Auteuil

Pétitionnaire : M. COURBIN Robert
FONDATION D'AUTEUIL
SHON à démolir : 119 m²
SHON créée : 522 m² ST : 21823 m²
Hauteur du projet : 7 m
PC 075 116 09 V 0017
Permis déposé le 05/03/2009
Fin du délai d'instruction : 05/09/2009

« Changement partiel de destination d'un bâtiment de 2 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'habitation (3 logements conservés et création de 8 chambres) de bureau et de commerce avec fermeture d'un patio et partiellement d'une galerie, extension d'un bâtiment de 1 étage sur un niveau de sous-sol suite à démolition d'un appentis à usage de réserve. »

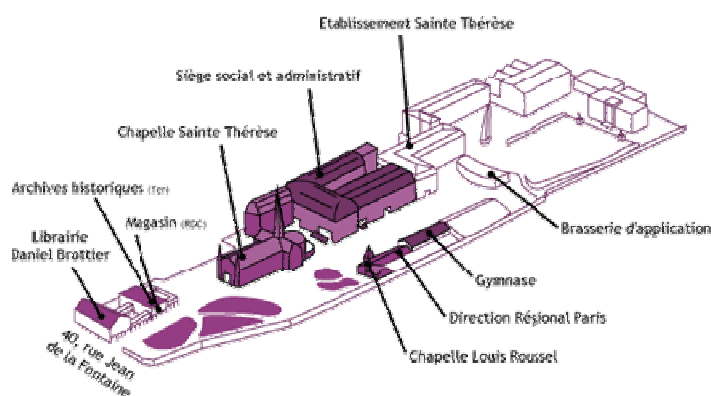
PROTECTION : Espace vert protégé (EVP)

PRESENTATION : Créée en 1866 par l'Abbé Louis Roussel, la Fondation des Orphelins Apprentis d'Auteuil (devenue Fondation d'Auteuil), se consacre depuis l'origine à l'accueil et à la formation des enfants abandonnés, et aujourd'hui plus largement à l'insertion de jeunes en difficulté. Partie d'un simple abri, cette fondation catholique sous tutelle du ministère de l'Intérieur, de l'Évêché de Paris et de la congrégation des Pères Spiritains, assure aujourd'hui la gestion de 170 établissements accueillant quelque 10.000 jeunes sur toute la France.

Elle n'a jamais quitté son berceau de la rue La Fontaine, s'étendant progressivement, par achats de parcelles, jusqu'à la villa Mozart. Sur ce terrain de 22 000 m² ont été construits, au cours du 20^e siècle, divers bâtiments à usage d'enseignement, d'internat, de chapelle, d'administration, et de lieu de vente, qui forment un ensemble partiellement ouvert au public.

Le projet actuel constitue la première phase de restructuration du site, en vue d'améliorer l'accueil du public et de valoriser les bâtiments qui servent de vitrine à la Fondation. Le bâtiment sur rue, œuvre de Jules Formigé, fait notamment l'objet de modifications importantes : il doit être mis aux normes et restructuré, ses menuiseries redessinées, la galerie qui donne accès à l'intérieur du site partiellement fermée par des vitrages et le cloître couvert d'une verrière et transformé en salle de restaurant.

RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 16 juin 2009 à l'hôtel Cromot du Bourg, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du patrimoine, a émis un vœu contre le projet de couverture du cloître, de cloisonnement et de modification de la galerie, de remplacement des menuiseries à rez-de-chaussée du bâtiment sur rue, œuvre de Jules Formigé, aménagements prévus dans le cadre du projet de restructuration du site de la fondation d'Auteuil.



Ci-dessous : vue du cloître, et photomontage du projet.



25-27, rue des Orteaux (20^e arr.) Réaménagement d'un immeuble faubourien

Pétitionnaire : M. VOGEL Ludwig
SEM S.I.E.M.P.
SHON à démolir : 527 m²
SHON créée : 560 m²
ST : 1551 m²
PC 075 120 09 V 0010
Permis déposé le 02/03/2009
Fin du délai d'instruction : 02/10/2009

« Construction d'un bâtiment sur rue de 5 étages (équipé de 65 m² de panneaux solaires en toiture), en extension d'un bâtiment réhabilité de 4 étages + combles attenant (21 logements sociaux créés), avec démolitions partielles de plancher à tous les niveaux, changement de destination des locaux commerciaux du rez-de-chaussée en habitation, ravalement avec isolation extérieure des façades, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, réfection de la couverture et démolition d'un ensemble de bâtiments à rez-de-chaussée, 1 et 2 étages à usage d'habitation et d'artisanat. »

PROTECTION : aucune

PRESENTATION : Opération qui s'inscrit dans la ZAC Fréquel-Fontarabie, dans le cadre de la résorption de l'habitat insalubre à Paris. Ce secteur présente la particularité d'être l'un des trois « secteurs pilotes » pour la mise en œuvre d'une démarche environnementale à l'échelle d'un quartier. L'îlot est organisé autour d'un jardin public et mêle réhabilitations et constructions neuves. L'objectif est de concevoir des bâtiments très faiblement consommateurs d'énergie : la qualité de l'enveloppe extérieure (isolation par l'extérieur, menuiseries performantes, terrasses sur-isolées) et les performances des équipements doivent permettre d'atteindre des consommations de chauffage inférieures à 50 kW/m²/an, voire, pour les bâtiments dits passifs, inférieures à 15 kW/m²/an. Ces objectifs se rapportent aux constructions neuves, comme aux réhabilitations. Pour le bâti existant, l'effort porte donc principalement sur la requalification de l'enveloppe avec, dans ce cas précis, une isolation intérieure et extérieure entraînant une nouvelle écriture de la façade.



RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris a recommandé que le traitement du rez-de-chaussée des bâtiments qui vont être restructurés conserve la trace du parcellaire actuel.

Ci-contre, de haut en bas : photo de l'immeuble depuis la rue des Orteaux, plan d'aménagement de la ZAC Fréquel-Fontarabie, et photomontage du projet proposé.

38, boulevard des Italiens, 2-6, rue de la Chaussée-d'Antin - 9^e arr. Restructuration en bureaux des maisons De Pestre

SUIVI

Pétitionnaire : M. CALEDIT Fadi - SARL SIENNE

SHON à démolir : 187,20 m²

PC 075 009 08 V 0041

Permis déposé le 06/11/2008 rectifié et complété le 27/02/2009

« Réhabilitation d'un bâtiment de 5 étages à usage d'habitation, de bureau et de commerce avec démolition du plancher du 6^e étage, changement de destination des locaux à usage d'habitation situés aux 4^e et 5^e étages en bureau (11 logements supprimés),

PROTECTIONS :

Inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques de la porte monumentale sur rue, vantaux compris (arrêté du 19 octobre 1927) et des façades sur rues et les toitures correspondantes : (arrêté du 30 décembre 1977).

HISTORIQUE : L'immeuble d'angle construit en 1792 par l'architecte Nicolas-Antoine Vestier, auteur notamment de la rue des Colonnes, figure parmi les rares constructions de la période révolutionnaire, et des plus remarquables.

PRESENTATION : Parachevant un processus amorcé dans les années trente, le projet actuel vise à affecter à des bureaux toutes les surfaces de plancher des étages (onze logements supprimés). Ce réaménagement s'accompagne d'une restructuration des circulations verticales et d'un réaménagement complet de la cour (un jardin sur dalle étant aménagé sur la terrasse du cinéma).

Concernant les façades, le projet affiche l'ambition de restitution du registre bas d'arcades et de bossages au fur et à mesure de la libération des locaux commerciaux.

Inspirée du dessin d'origine, cette restitution s'autorise néanmoins quelques libertés avec les proportions comme avec les matériaux... Elle ne s'accompagne pas d'un projet de restitution des toitures, qui semblerait aussi pertinent.

Ci-dessous : vue actuelle et photomontage du projet.



Ce dossier a été présenté lors de la séance du 30 avril 2009. La Commission s'était inquiétée du projet de restitution approximative sur le long terme. Concernant la présente demande de permis de construire, la CVP avait demandé un projet plus respectueux des structures porteuses de l'édifice. Une réunion avec l'architecte a eu lieu le 4 juin, à la suite de laquelle des nouveaux plans ont été transmis.

RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris a recommandé que la restitution des arcades d'entresol à l'angle de l'immeuble construit en 1792 par l'architecte Nicolas-Antoine Vestier, soit réalisée avec de la pierre porteuse et avec le soin dans la mise en œuvre propre aux restaurations de type « monument historique ».

Elle a recommandé que cette restitution, si elle venait à s'étendre à rez-de-chaussée et sur toute la longueur des façades, soit réalisée en respectant les proportions et les matériaux d'origine, tels qu'ils sont documentés dans l'étude historique.



La Commission du Vieux Paris est un comité consultatif présidé par le Maire de Paris et, par délégation, par Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine.

Les séances de la Commission sont préparées par son Secrétariat permanent, sous la direction de Madame Marie-Jeanne Dumont, Secrétaire Générale de la Commission du Vieux Paris.

Rédaction des fiches de présentation - Compte rendu :

Marie-Jeanne Dumont

Nicolas Courtin

Laurent Favrole

Katya Samardzic

Laurence Bassières

Sébastien Pointout

Crédits photographiques (Tous droits réservés) :

Marc Lelièvre

Christian Rapa

Pascal Sausseureau,

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris

Direction des Affaires Culturelles

Mairie de Paris